

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2016

Le quinze janvier deux mil seize à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 6 janvier 2016.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claire GUERINEAU, 1^{ère} Adjointe, Claude FOURNIER, 2^{ème} Adjoint, Christophe TOUCHET, 3^{ème} Adjoint, Jean-Luc BERGER, 4^{ème} Adjoint, Liliane ELY, Laurence GIRARD, Jean-Michel MALFROY, Carole BOUTET, Guy de DURFORT, Jérôme COUDREUSE, Nathalie LEC'HVIEN, Bruno LOUATRON, Violaine FORTIN.

Etait absente et excusée : Mme Laurence BATAILLE.

Monsieur Guy de DURFORT est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 décembre est approuvé après que les remarques suivantes aient été formulées.

- Monsieur BERGER souhaite rappeler à propos de la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale que cette commission n'émettait qu'un avis sur les demandes d'aide financière qu'il recevait. La décision finale appartenait au Centre Intercommunal d'Action Sociale. En outre, cette dissolution s'inscrit dans une démarche de simplification administrative (plus de budget propre). Mme GUERINEAU ajoute que l'avis des communes sur les dossiers d'aide sociale est important et représente une aide réelle à la prise de décision du CIAS.
- Madame ELY demande à Monsieur le Maire où en est la réflexion sur l'utilisation de la Voie Communale n°28 (route de Bellevue) essentiellement concernant les juignéens habitant l'ouest de la commune (secteur de Maupertuis). Il lui est rappelé qu'elle est toujours réservée aux riverains (habitants des Saulneries et Bellevue) et qu'une décision définitive n'interviendra qu'à l'issue des travaux de la LGV et par conséquent à l'ouverture du rétablissement de la RD 252. Il est constaté que de nombreux véhicules empruntent la VC 28 pour éviter la rocade de Sablé et se rendre dans les zones industrielles de Sablé.
- Madame LEC'HVIEN s'interroge sur le montant élevé des frais notariés appliqués à l'acquisition de la propriété Mouillé. Monsieur le Maire questionnera Maître Poujade à ce propos et en particulier sur le montant des honoraires libres.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que certaines dépenses d'investissement peuvent être réglées avant le vote du budget qui interviendra au mois de mars 2016. Outre les restes à réaliser du budget précédent (il s'agit des dépenses engagées qui ont fait l'objet d'un état précis au 31/12/2015), il est possible au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015.

Ainsi, il propose au Conseil Municipal de voter les ouvertures de crédits suivants :

Budget de la commune

2184 – Mobilier.....	1 000 €
2188 – Autres matériels et outillages.....	2 000 €
2315 – Installations, matériel et outillage techniques.....	3 500 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'ouverture des crédits indiqués ci-dessus sur le budget de la commune.

Subventions 2016

Compte-tenu des demandes de subventions communales des associations et des organismes divers, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des subventions pour l'année 2016 comme suit :

Association ou Organisme	Subventions 2016
Comité des Fêtes	-
Association Sportive de Juigné	(*)
Entente Jeunes Football	350
Aînés Ruraux	485
Association « Gymnastique pour Tous »	-
Pétanque Club de Juigné	-
Ans-Traces-Sites	750
Comité de Jumelage	-
Association de Parents d'Elèves de l'Ecole Publique (18 € x 33 élèves)	594
Association de Parents d'Elèves de l'Ecole Privée (18 € x 48 élèves)	864
Récréaire	-
Aide à Domicile en Milieu Rural	157
Aide et Soutien Actif aux Demandeurs d'Emploi	157
A.P.E.I. de Solesmes	157
Association « Virades de l'Espoir »	157
Association des Infirmes Moteurs Cérébraux	157
Croix Rouge Française	157
Secours Catholique	157
Groupement de Défense contre les Ennemis des Cultures	35
Calendrier du Facteur	65
Association « La Sabolienne »	95
Concordia	-
Association « Quartier Général Production »	-
Rotary – Opération BUFFALO	100
TOTAL	4 437 €

(*) Il est précisé que le Conseil Municipal décide de demander un complément d'information à l'Association Sportive de Juigné avant toute attribution de subvention, compte-tenu de l'absence de détails sur la ventilation de celle-ci.

Le montant total des subventions votées sera inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2016.

Acquisition de plein droit d'un bien sans maître

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 1123-1 et L 1123-2,

Vu le Code Civil, notamment son article 713,

Vu l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs du 20 décembre 2014,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de l'immeuble situé 6 chemin de la Galerie, cadastré section AD n°36, d'une contenance de 260 m², est décédé il

y a plus de 30 ans. Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que le dernier propriétaire est bien Mme JUGERON veuve LEBEGUE décédée le 22 décembre 1985.

Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens.

Cet immeuble revient à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil considérant que la vacance de cet immeuble occasionne insalubrité et gêne pour les riverains.

Acquisition d'une parcelle chemin du ruisseau de la Bouchardière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en septembre 2010, Monsieur Jacques-Henri de DURFORT, gérant de la S.C.I. du Plateau, nous avait signalé être toujours propriétaire de la parcelle cadastrée section AI n°26 d'une surface de 161 m² située sur le chemin piétonnier longeant le ruisseau dit « de la Bouchardière ». Il avait été précisé qu'il s'agissait probablement d'un oubli lors des opérations d'achat des parcelles constituant ce chemin piétonnier réalisées en 1995 et avait proposé au Conseil Municipal de régulariser cette situation.

Après délibération du 8 octobre 2010, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir au prix de UN EURO la parcelle AI N°26 et de prendre en charge les frais de notaire.

Le Conseil Municipal avait alors convenu avec Monsieur Jacques-Henri de DURFORT d'attendre 2015 pour acquérir cette parcelle qui était en fait grevée d'une hypothèque.

Aussi, compte-tenu de l'extinction de cette hypothèque, Monsieur le Maire propose de régulariser cette situation en acquérant la parcelle AI N°26, appartenant à la S.C.I. du Plateau, au prix de UN EURO.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle AI N°26 dans les conditions fixées par la délibération du 8 octobre 2010.

Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire et/ou Monsieur Claude FOURNIER, 2^{ème} adjoint, à l'effet de signer tous documents permettant de réaliser cette acquisition.

Création d'une commission extra-municipale « aide sociale »

Faisant suite à la délibération du 4 décembre 2015 décidant la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Maire propose de créer une commission extra-municipale « aide sociale ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide de nommer les membres composant la commission extra-municipale « aide sociale » comme suit :

<u>Commission extra-municipale « aide sociale »</u>	
Président	Daniel CHEVALIER
Vice-Présidente	Claire GUERINEAU
Membres du Conseil Municipal	Jean-Luc BERGER Violaine FORTIN Jean-Michel MALFROY
Membres extérieurs	Yvette BERTRAND Martine FAVRY

Abandon de l'aménagement de l'accotement – RD 22

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait décidé d'aménager l'accotement le long de la RD 22 dans la Côte afin de sécuriser les piétons qui empruntent cette voie. A ce titre, un marché avait été conclu avec l'entreprise COLAS pour un montant de 39 592,86 € HT. Les travaux auraient consisté à buser le fossé et réaliser son enherbement offrant ainsi un espace de circulation pour les piétons de 1,40 m contre 0,40 m aujourd'hui. Ce projet avait de surcroît l'avantage de conserver l'aspect naturel de ce lieu ce qui était une condition de cet aménagement de sécurité.

Cependant,

Compte tenu des prescriptions du service des routes du Conseil Départemental de la Sarthe, gestionnaire de la voirie, qui imposent la réalisation de bordures de trottoirs,

Etant donné le coût supplémentaire de cette prescription et les moyens financiers limités de la Commune,

Considérant que la pose de trottoirs donnerait un caractère urbain à l'entrée du village,

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'abandonner le projet d'aménagement de l'accotement sur la route départementale 22.

Approbation du rapport 2015 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI),

Vu la Loi du 13 août 2004,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 24 novembre 2015,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée d'évaluer le coût net des dépenses transférées des communes membres à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), non seulement l'année du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), mais également lors de chaque transfert de compétences, et donc de chaque transfert de charges.

La CLETC s'est réunie le 24 novembre 2015 et a fixé les attributions de compensation 2015 des dix-sept communes suite à la création du service d'instruction du droit des sols au 1^{er} juillet 2015 et au transfert de la compétence lecture publique le 1^{er} septembre 2015.

Le rapport annuel annexé, établi pour l'année 2015, par la CLETC doit être présenté ensuite devant les conseils municipaux des dix-sept communes.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges pour l'année 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLETC pour l'année 2015.

Actualisation des seuils du règlement intérieur lié au Code des Marchés Publics

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition du règlement intérieur actualisant les seuils des marchés publics compte tenu des modifications du Code des Marchés Publics applicables au 1^{er} janvier 2016.

Après délibération, ce règlement annexé à la présente délibération est approuvé par le Conseil Municipal.

Questions diverses

- ↳ Monsieur BERGER donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur BILLAUD de RFF en réponse à la demande de reprise de voirie de la voie communale n°28 (entre « la Grange » et l'entreprise NOVOPONTE) qui avait été dégradée lors des travaux de la LGV. Dans la mesure où RFF ne peut pas assurer ces travaux dans les délais impartis, il laisse le soin au gestionnaire de voirie, la Communauté de Communes de Sablé, de faire entreprendre ces travaux à la charge de RFF.
- ↳ Monsieur LOUATRON exprime son insatisfaction à propos du webmaster, Oceanet, et de sa gestion du site internet de la commune. Il précise que les éléments qu'il a pu fournir non pas été traités de manière fidèle et que les corrections qu'il lui a communiquées n'ont pas été pris en compte. Il possède actuellement d'autres sources à mettre en ligne mais attend qu'une décision soit prise quant à la reconduction du contrat d'Oceanet. M. TOUCHET précise que la commission « Communication » va prochainement rencontrer M. RIBOT, concepteur de site internet, afin qu'il propose une offre de création d'un nouveau site.
- ↳ Monsieur TOUCHET rappelle qu'une réunion avec les associations est programmée le jeudi 28 janvier 2016 à 19h30 à l'espace Loisirs afin d'envisager le déroulement et l'organisation du Festival de Jazz programmé les 2 et 3 juillet 2016. Il précise que de nombreux points restent à définir. Ce sera l'occasion de déterminer le rôle et l'implication des bénévoles.
- ↳ A la suite de demandes de plusieurs juignéens, Monsieur FOURNIER rappelle les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public. Il précise que l'éclairage public est géré par radiolite, horloge astronomique qui calcule la trajectoire du soleil et intègre la durée du crépuscule selon les saisons. Les radiolites sont mises à l'heure en permanence soit par l'émetteur France Inter Grandes Ondes, soit par les satellites GPS. L'allumage des points lumineux est programmé à 6h30 et son extinction intervient à 22h30 sur l'ensemble de la Commune à l'exception du carrefour des Vignes et de la Place du Grande Jardin où l'extinction n'est programmé qu'à minuit ainsi qu'en entrée et sortie du Port de Juigné et de Port Etroit.
- ↳ Monsieur GABORIT informe le Conseil Municipal que le nombre de communes françaises est passé sous la barre de 36 000 au 1^{er} janvier 2016. En effet, les fusions de communes ont concerné 1013 communes en 2015 qui ont abouti à la création de 300 nouvelles collectivités. Le nombre total de communes s'établit donc désormais à 35.945 contre 36.658 en 2015.
- ↳ Monsieur TOUCHET signale que l'association « Les P'tits vigneron » dispose désormais d'une adresse mail : lesptitsvignerons@gmail.com.
- ↳ Madame LEC'HIVIEN demande si la commune organise des stages de formation au maniement des extincteurs. Il lui est précisé que des formations sont organisées de manière aléatoire (la dernière a eu lieu en novembre 2010) en fonction des besoins du personnel de la Commune auquel peuvent se joindre des personnes d'établissements privés (MAM, associations, ...) compte tenu des places restant disponibles.

- ↳ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un Plan de Prévention des Risques existe pour la commune qui définit le protocole à adopter en cas de crise majeure (inondations en particulier, accidents chimiques ou nucléaires, tremblement de terre, ...).
- ↳ Jean-Luc BERGER souligne que des erreurs de distribution du calendrier de ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes pour l'année 2016 ont été constatées dans certains secteurs de la commune. De plus, les secteurs de tournées ont été modifiés cette année ce qui a entraîné des erreurs de collecte chez les particuliers.
- ↳ Jean-Michel MALFROY rapporte que lors d'un orage récent, une nappe d'eau s'est formée sur la RD 4 créant un danger majeur pour les véhicules circulant sur cette voie. Cette information sera relayée auprès de l'Agence Technique Départementale de la Sarthe, gestionnaire de la voirie.
- ↳ Des remerciements sont adressés aux associations de parents d'élèves pour leur mobilisation et leur investissement pour le marché de Noël.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h25.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 26 février 2016 à 20 heures.

Daniel CHEVALIER

Claire GUERINEAU

Claude FOURNIER

Christophe TOUCHET

Jean-Luc BERGER

Liliane ELY

Laurence GIRARD

Laurence BATAILLE
Absente

Jean-Michel MALFROY

Carole BOUTET

Guy de DURFORT

Jérôme COUDREUSE

Violaine FORTIN

Nathalie LEC'HVIEN

Bruno LOUATRON